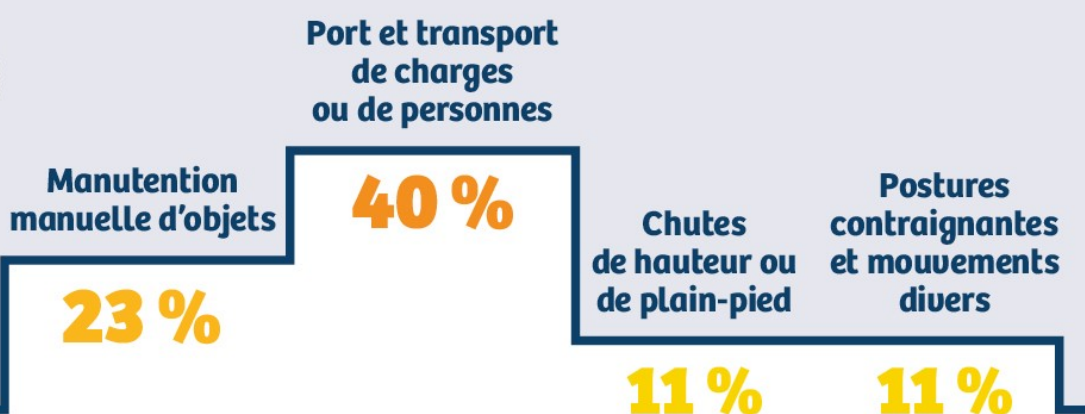


Lombalgie

Ensemble, agissons contre le mal de dos

Les principales causes des lombalgies liées au travail



Pour soigner votre mal de dos, parlez-en à des professionnels de la santé.

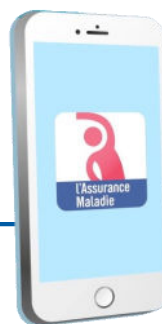
N'imitiez pas cet irlandais de 33 ans qui s'injectait depuis des mois son propre sperme dans le bras dans l'espoir de soigner son mal de dos !

(Cas publié dans le *Irish Medical Journal*, January 2019, Vol 112, No. 1)

Et suivez les conseils de prévention des professionnels de santé !

L'Assurance Maladie mène depuis novembre 2018 une campagne nationale visant à sensibiliser les employeurs à la prévention du mal de dos. L'objectif de cette campagne est de vous aider à mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention lorsque des facteurs de

risque sont identifiés au sein de votre entreprise. Elle a également pour but de favoriser le maintien ou le retour au travail des salariés qui seraient concernés par le mal de dos. A cette occasion, l'INRS co-édite une série de six dépliants : l'un, générique, à destination des chefs d'entreprises, et cinq autres centrés sur les secteurs les plus touchés.



Et n'hésitez pas à tester et utiliser l'application Activ'Dos

disponible gratuitement pour les smartphones sous iOS (Apple) ou Android (Samsung...).

Pour en savoir plus :

- <https://www.ameli.fr/haut-rhin/entreprise/sante-travail/risques/mal-dos>
- <https://tmspros.fr/TMSPROS/la-demarche/les-tms-de-quoi-parle-t-on>
- <http://www.inrs.fr/actualites/campagne-nationale-lombalgies.html>
- <http://www.inrs.fr/risques/lombalgies/ce-qu-il-faut-retenir.html>
- <https://www.ameli.fr/haut-rhin/assure/sante/themes/lombalgie-aigue/application-activ-dos>

PRESTATION de STSA : Action de prévention des TMS



RH et chargés de prévention



CHSTC et délégués du personnel



Service de santé au travail ou médecin du travail



EMPLOYEUR



Expert extérieur ou présentateur IPRP ou ORESTA



Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

LES ACTEURS INTERNES

LES ACTEURS EXTERNES

STSA est votre premier interlocuteur pour la prévention des risques professionnels.

N'hésitez pas à solliciter son équipe pluridisciplinaire pour évaluer et mettre en place toute action de sensibilisation et/ou de prévention du mal de dos (et plus généralement de TMS) dans votre entreprise.

Pour contacter votre médecin du travail ou le service prévention retrouvez les coordonnées sur www.stsa.fr